

ORDONNER LES TRAVAUX DE COPROPRIÉTÉ : QUEL ORDRE POUR LES TRAVAUX ?

Ordonner les travaux de copropriété : quel ordre pour les travaux ?

lun 20/05/2019 - 11:00

Source *Baticopro.com*

Pour ordonner les travaux de copropriété, il est important de mettre en place les bonnes démarches à suivre pour éviter de devoir payer les frais d'une remise en état ou d'éprouver des complications à obtenir l'aval des copropriétaires nécessaires pour le lancement des travaux.

Les travaux des parties communes en copropriété

Travaux de rénovation, de réparation, de maintenance ou tout simplement d'entretien peuvent être nécessaires dans les parties communes de la copropriété. Toutefois, pour ordonner de tels travaux dans un immeuble composé de différents résidents et de différents copropriétaires, il convient de procéder de sorte à ce que les travaux soient autorisés en **assemblée générale**.

En effet, les parties communes sont des espaces de propriété partagés entre différents copropriétaires et si le syndic est mandaté pour s'occuper de la gestion de l'immeuble, il doit toutefois obtenir l'aval des copropriétaires sur de nombreux points avant de pouvoir effectuer le lancement de travaux.

De plus, le **syndic de copropriété** doit se charger de l'obtention de différents devis auprès de professionnels qualifiés. Son rôle implique également la réalisation des appels de charge auprès des copropriétaires pour permettre le financement des travaux.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

